



Prix de l'action

éco-déléguée

2023

Qui ?

Les éco-délégués catégories école, collège et lycée au Proche-Orient sont invités.

Quand ?

Jusqu'au 15 mars 2023 (sans inscription).

Quoi ?

Produire une vidéo (1'30" maximum) et un formulaire d'accompagnement pour présenter une action engagée ou réalisée.

Pourquoi ?

Contribuer au développement de l'E3D,
Encourager l'action des élèves,
Valoriser l'action des éco-délégués.

Pour participer, il vous suffit d'envoyer votre vidéo (dans un format courant) et votre formulaire d'accompagnement, au plus tard le 15 mars à anna.vicente@aefe.fr. À vous de jouer !